

COMMUNIQUE N° 31 – Covid-19

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la rentrée se fera en présentiel pour tous les élèves.

Afin d'assurer la sécurité de tous, je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance du Protocole Sanitaire à appliquer dès la rentrée.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Vous devez prendre la température de votre enfant chaque matin et le garder à la maison s'il a 38 ou plus (et nous en informer en parallèle)
- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée de l'établissement, de la cantine et de chaque salle de classe
- Le masque reste obligatoire (vos enfants doivent porter « un masque grand public de catégorie 1 », les masques en tissu de catégorie 2, ou faits-main ou artisanaux sont donc **strictement interdits**. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement, en intérieur comme en extérieur.

Le fonctionnement de la cantine reste le même : les élèves de 4ème et 3ème apportent leur repas froid 2 jours par semaine et mangent au réfectoire 2 jours par semaine :

- Lundi /Mardi : les 4èmes apportent leur repas
- Jeudi/Vendredi : les 3èmes apportent leur repas

NB : Afin de participer aux dépenses engendrées par cette organisation, les « repas maison » pris sur place seront facturés facturés 1,5€.

De plus, chaque élève déjeunant à la cantine doit se munir d'une gourde ou d'une petite bouteille d'eau, l'usage des carafes étant interdit.

Nous vous rappelons que, conformément au protocole sanitaire, **au moindre cas positif**, tous les élèves NON VACCINES seront renvoyés chez eux pour une durée de 7 jours. Ils devront étudier en distanciel conformément au *Protocole de Continuité Pédagogique*, et s'organiser avec des camarades pour récupérer les cours et les devoirs.

Nous vous informons qu'il est désormais possible de faire vacciner les mineurs de 12 ans et plus (5ème/4ème/3ème). Si votre enfant n'est pas vacciné, et que vous souhaitez le faire vacciner, nous vous invitons à prendre connaissance des «*Documents nécessaires à la vaccination des élèves*» qui se trouvent en pièce jointe, et à nous informer de votre intention en retournant avant le mercredi 15 septembre 2021, «*L'Autorisation à la vaccination*» (p.3) dans la boîte à lettres de la Vie Scolaire. Nous vous tiendrons informés par la suite des modalités d'organisation.

Nous sommes bien conscients des désagréments que cause cette organisation mais nous devons nous conformer aux consignes gouvernementales, sachez que l'équipe reste mobilisée pour aider au mieux les enfants et leurs familles.